



## TERMES DE REFERENCES

### Appui à la définition des besoins pour la réalisation d'une étude juridique sur la mise en place de fonds de financement au sein des Régions marocaines

AVRIL 2023

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Projet</b>                     | Programme Régional des Initiatives de la Migration – PRIM Maroc   |
| <b>Lieux</b>                      | Maroc – Rabat, région de l'Oriental, région du Souss-Massa  |
| <b>Financement</b>                | AFD   |
| <b>Intitulé de la mission</b>     | Appui à la définition des besoins pour la réalisation d'une étude juridique sur la mise en place de fonds de financement au sein des Régions marocaines |
| <b>Secteur</b>                    | Régionalisation avancée<br><br>Droit et fiscalité   |
| <b>Nature du marché</b>           | Contrat de prestation de service (bureau d'études, entrepreneur individuel)   |
| <b>Période</b>                    | Mai – juillet 2024  |
| <b>Personne contact</b>           | Paola CHIANCA, cheffe de projet PRIM <a href="mailto:paola.chianca@expertisefrance.fr">paola.chianca@expertisefrance.fr</a>                             |
| <b>Date limite de candidature</b> | 12 mai 2024   |

#### 1. Présentation du contexte et du projet PRIM

Le Maroc est à la fois un pays (i) d'émigration : 5 millions de Marocains résidant à l'étranger (MRE), dont un quart en France, (ii) de transit : 12% des 200 000 entrées irrégulières en Europe en 2017 se font entre le Maroc et l'Espagne et (iii) d'immigration : 28 400 migrants régularisés au Maroc en 2017, et près de 4 800 réfugiés enregistrés par le HCR au Maroc en 2017. Depuis une décennie, la population d'immigrés et de MRE tend à se féminiser. L'OCDE évalue à 5 milliards d'euros par an, soit 7% du PIB du Maroc en 2017, les fonds transférés par la diaspora marocaine.

Lancée en 2013 et mise en œuvre par le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM), la politique migratoire marocaine est souvent qualifiée de pionnière, humaniste et responsable. Elle comprend :

- la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), dédiée à l'accueil des étrangers sur le territoire marocain ;
- La Stratégie Nationale au profit des Marocains Résidant à l'Etranger (SNMRE), dédiée aux Marocains voulant se réinstaller ou investir au Maroc.

Avec ses deux stratégies SNMRE et SNIA, cette politique migratoire marocaine vise à produire un cadre territorial adapté aux besoins des populations migrantes. De ce fait, la territorialisation des deux stratégies permet la réflexion et l'amorçage d'une politique territoriale en matière d'accueil et d'accompagnement des migrant-e-s (MRE et RPT).

Cette territorialisation s'inscrit aussi dans le cadre de la régionalisation avancée mis en place par le Maroc depuis la réforme constitutionnelle de 2011 et consacrée par les lois organiques sur les collectivités territoriales. Ces lois ont permis d'élargir le champ de compétence et d'attributions des collectivités locales au niveau territorial afin de permettre leur implication dans la déclinaison, la cohérence et la convergence des politiques publiques en matière de développement territoriales

Parallèlement à l'élargissement des compétences et attributions des collectivités locales, de la Région, le Maroc a engagé une vaste réforme visant la déconcentration administrative, qui a abouti à l'adoption de la charte nationale de déconcentration administrative (Décret n° 2-17-618 du 26 décembre 2018). L'objectif principal de cette charte est d'impulser et encadrer le transfert des missions de l'administration centrale aux services territoriaux des Départements ministériels, aux Etablissements publics et aux Offices.

Ainsi, le « Programme Régional des Initiatives de la Migration » au Maroc (PRIM) a pour objectif d'accompagner la régionalisation de la politique migratoire marocaine dans les régions du Souss-Massa et de l'Oriental. Financé par l'AFD à hauteur de 9 millions d'euros, le projet repose sur trois composantes :

- 1- **Le financement de projets « migrations » au niveau régional** pour la mise en œuvre d'actions en faveur des différentes catégories de migrant-e-s ou réalisées par des acteurs de la diaspora pour le développement local. Il s'agit à la fois d'un appui financier, mais également d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre de projets. Les propositions de projets sont évaluées avec l'implication des acteurs institutionnels régionaux, notamment les représentant-e-s des services techniques et les membres des organes de gouvernance.
- 2- **L'accompagnement social et administratif des MRE et des RPT** à travers le renforcement des capacités des acteurs territoriaux en matière de sensibilisation, compréhension et gestion de la question migratoire ainsi que la mise en place de dispositifs territoriaux en matière d'accès aux droit commun pour la population cible.
- 3- **L'appui à l'intégration de l'approche genre dans les politiques territoriales** relatives à la migration : cette composante a une dimension transversale qui traverse toutes les activités du projets notamment celles identifiées dans les deux premières composantes et vise l'amélioration de l'égalité femmes-hommes dans l'accès aux services.

Il est mis en œuvre par Expertise France, à travers une équipe basée à Rabat, Oujda et Agadir, en partenariat avec les Conseils Régionaux et les Wilayas de l'Oriental et du Souss-Massa. L'association Migrations & Développement participe à la mise en œuvre du projet en tant qu'opérateur dans la région du Souss-Massa.

Les bénéficiaires finaux du projet sont à la fois les ressortissant-e-s des pays tiers (RPT), notamment les populations subsahariennes en transit, mais également les Marocain-e-s résidant à l'étranger et de retour.

## **2. Objet et objectifs de la prestation**

Dans le cadre de la composante 1, un dispositif régional de financement de projets sur la migration sensible au genre a été mis en place. Il est géré directement par Expertise France, associe les partenaires des régions et permet de financer des projets portés par des associations ou coopératives locales et de la diaspora.

Ce dispositif sert de cadre pour identifier et tester un mode de gouvernance et de fonctionnement possible pour un fonds régional de financement de projet en lien avec la migration, en instaurant un le dialogue entre acteurs. Le suivi-evaluation des projets financés permettra d'ajuster à la fois le fonds et les stratégies des collectivités territoriales en matière de migration.

Le fonds de financement est actuellement géré par Expertise-France, en qualité d'Agence d'exécution. Néanmoins le projet vise à identifier un cadre pour pérenniser ce fonds après la fin du projet à travers la réalisation d'une étude juridique et fiscale qui permette d'identifier les modalités d'ancrage institutionnel du fonds au niveau des régions. La portée stratégique de l'étude consistant à définir les modalités selon lesquelles des financements extérieurs pourraient être gérés directement par une collectivité et plus précisément une Région, en appui aux processus de décentralisation, suivant un modèle qui pourrait être reproduit d'une région à une autre. Il s'agit d'identifier les prérequis juridiques, réglementaires, financiers, etc.

L'objectif de la prestation est d'appuyer Expertise France dans la définition des besoins pour la réalisation de cette étude juridique, via la rédaction de TDR. Elle vise à préciser la première liste indicative qui figure ci-dessous afin de définir précisément le périmètre de l'étude juridique qui sera réalisée dans un second temps. Il s'agit d'identifier en détail les différents aspects qui devront être analysés dans l'étude : normatifs, juridiques, financiers, etc.

L'étude juridique devra explorer et proposer des solutions pour la création et l'ancrage au sein des Régions de fonds qui puissent recevoir des financements externes afin de financer des projets localement. Pour ce faire, étude devra :

- Identifier une ou des solutions techniques pour la création et le portage de fonds au sein des Régions, cela implique une analyse fine du cadre réglementaire en vigueur ;
- Se conformer aux dispositions des lois et réglementations nationales et s'ancrer dans le paysage institutionnel régional ;
- Permettre de mobiliser les organes régionaux de gouvernance et mettre en cohérence leurs prérogatives et attributions respectives ;
- Permettre la participation des collectivités territoriales, de la coopération internationale décentralisée et des MRE & de retour au financement des projets ;
- Offrir un cadre flexible en matière de procédures administratives et comptables ;
- Offrir les conditions de transparence et de redevabilité requises en matière d'hébergement et de gestion de financements divers.

### **3. Livrables**

Des Termes de références détaillés et spécifiques permettant de définir les objectifs, les étapes et le contenu de l'étude juridique.

### **4. Méthodologie**

Pour réaliser cette mission, le-s prestataire-s devra-devront réaliser des entretiens avec l'AFD et Expertise France pour définir les attentes et les objectifs de l'étude juridique. Si possible, il-s devra-devront également consulter les Conseils de régions partenaires du projet PRIM.

### **5. Profils recherchés**

## Qualifications et expérience

- Titulaire d'un diplôme universitaire ou en cours d'étude (niveau Master) dans un domaine lié au droit ou à l'économie ;
- Expérience significative dans l'appui à la société civile et dans l'appui à la gestion de projets ;
- Excellente connaissance du chantier de la régionalisation avancée
- Excellente connaissance de la finance publique au Maroc

## Compétences techniques et linguistiques

- Excellente maîtrise des outils bureautiques (MS Office : Word, Excel, PowerPoint et de leur équivalents LibreOffice) et de l'Internet ;
- Excellente maîtrise de l'arabe (darija), et du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse...).
- Excellentes qualités de communication et d'organisation. Forte capacité à travailler en autonomie ;
- Très bon relationnel et esprit d'équipe.

## 6. Modalités de soumission des candidatures

Les candidat-e-s intéressé-e-s sont invité-e-s à présenter leur candidature à travers :

- Leur CV ;
- Une lettre de motivation (maximum 2 pages) décrivant les éléments à mettre en valeur dans le CV et qui correspondent au profil recherché, notamment présentant les expériences concrètes en matière de formulation de projet.
- Une offre financière.

Les candidatures doivent être rédigées en français et envoyées aux adresses suivantes :

[paola.chianca@expertisefrance.fr](mailto:paola.chianca@expertisefrance.fr)

[aurore.Lhomme@expertisefrance.fr](mailto:aurore.Lhomme@expertisefrance.fr)

Les candidatures peuvent être déposées au plus tard le **12 mai 2024**.

Néanmoins, la sélection des candidatures se fera de manière continue, à fur et à mesure de leur réception. Il est donc fortement recommandé de présenter sa candidature dans le plus bref délai.